

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérard, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY et Jean-Pierre MAHÉO

Absente avant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL

Absent : Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : Viviane FADEL

PROPRIÉTÉ 2 RUE DU STADE

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de l'ensemble immobilier situé au 2 Rue du stade l'ont contacté pour lui faire part de la vente de cette propriété.

Cet ensemble est composé de 3 maisons mitoyennes et un hangar avec dessertes en enrobé d'une contenance de 37a 88ca,

- Parcelles A760 : 3 maisons mitoyennes exposées Sud, en pierres sous ardoises fibrociment rénovées en 2006 présentant chacune 2 niveaux, comprenant au RdC une grande pièce avec cuisine équipée, un cellier et à l'étage 2 chambres avec salle d'eau et wc. Seule la maison centrale, inoccupée, a pu être visitée. Chauffage électrique. Diagnostics pour la vente non réalisés.

2 Maisons présentent une surface utile de 75m², la 3^{ème} de 80m². Les loyers HC s'élèvent pour ces 3 maisons à 450 €, 470 € et 510 €



Implanté sur la parcelle ZS 87 : un hangar en parpaings sous couverture fibrociment, de 400m², servant de lieu de stockage accessible par une grande porte sectionnelle motorisée. Le Hangar dispose d'un coin aménagé cuisine, WC et d'une partie bureau.



La surface du bâti est de 230 m² utile pour les 3 maisons et 400 m² pour le hangar.

Monsieur le maire consulte l'assemblée pour l'achat ou non de cette propriété situé en plein centre bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'entamer les négociations avec les propriétaires pour acquérir cet ensemble immobilier.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes : pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS**

